

15 MARS 2023

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mercredi 15 mars 2023 à la salle de conseil située au 119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Madame Marie-Ève Boutin agit à titre de mairesse suppléante et présidente d'assemblée.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Ève Boutin, mairesse suppléante, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Yvan-René Black, au poste no 1
Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
Madame Mylène Therrien, au poste no 5

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4
Monsieur Etienne Brunet, au poste no 6

Le poste de maire est vacant.

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ORDRE DU JOUR

2023-03-052

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Projet de règlement numéro UR-1400 relatif à la démolition des immeubles

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

∞ ∞ ∞ ∞

15 MARS 2023

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2023-03-053

3.1. Projet de règlement numéro UR-1400 relatif à la démolition des immeubles

CONSIDÉRANT l'obligation issue de l'article 137 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives d'adopter d'ici le 1er avril 2023 un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement doit être maintenu en vigueur suite à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'un tel règlement vise principalement à encadrer les projets de démolition des bâtiments ayant une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit intégrer minimalement pour une municipalité locale tout inventaire ayant été réalisé par sa MRC;

CONSIDÉRANT QU'un tel inventaire révisé pour la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a été adopté par la MRC des Jardins-de-Napierville le 8 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 28 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le lundi 20 mars 2023 afin d'expliquer ce projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désireront s'exprimer;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le projet de règlement numéro UR-1400 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles », tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

☞ ADOPTÉE ☞

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-03-054

5.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h02.

☞ ADOPTÉE ☞

Marie-Ève Boutin, mairesse suppléante

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière